

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Projet de schéma
d'accueil Usage et
Erosion du Domaine
de la Burthe**

Séance du 28 septembre 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAL EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle aux Conseil Municipal que le Domaine de la Burthe, classé Espace Naturel Sensible, bénéficie d'une protection particulière visant à préserver la qualité du site, les paysages, et les habitats naturels.

Aujourd'hui, au vu du succès de fréquentation du Domaine, et eu égard aux caractéristiques topographiques du site et à la richesse de sa faune et de sa flore, son caractère naturel est rendu vulnérable et menacé. Consciente que l'équilibre d'un tel espace naturel est fragile, et que les événements climatiques intenses sont de plus en plus fréquents, la ville souhaite réagir et renforcer ses actions en faveur de la protection des espaces naturels du Domaine.

Dans ce contexte, en Juin 2018, la ville de Floirac a commandé une première étude à l'Office National des Forêts ayant pour objectif de faire un état des lieux et des propositions techniques sur les questions d'érosion, des usages existants, et des modalités d'accueil du public.

Ce rapport a permis de qualifier les problèmes d'érosion sur l'ensemble du bassin versant du Serillan et les conséquences directes qui en découlent (effondrements, ensablement de la zone humide...). Il ressort également en conclusion que la multiplication de petites perturbations entraîne de grandes dégradations sur l'ensemble du bassin.

En Mai 2019, la ville a commandé la 2ème phase d'étude à l'ONF consistant en un travail d'analyse et de propositions techniques global et transversal des pratiques sur le Domaine de la Burthe, prenant en compte les usages propres au Domaine et considérant le Domaine dans son environnement urbain et métropolitain.

Cette 2ème phase a permis :

- D'ouvrir le champ de réflexion sur les volets hydrauliques, urbains, mobilité...
- D'avoir une vision globale et multifactorielle des problématiques soulevées
- De sonder le public quant à leur pratiques et leurs attentes sur le Domaine
- De proposer à la ville des fiches action techniques et chiffrées

Le rapport de l'ONF rendu début 2021 a donc confirmé l'urgence d'améliorer l'encadrement des pratiques et la protection du milieu face aux phénomènes d'érosion répétés qui ont un impact direct sur certains milieux naturels fragiles comme la zone humide en point bas du Domaine.

Dans l'optique de limiter l'impact sur le milieu naturel, le Domaine de la Burthe doit donc faire l'objet d'un vaste programme d'actions pluridisciplinaires permettant de mieux gérer / anticiper l'origine des différentes érosions, de mieux encadrer les pratiques et de mettre en valeur le Domaine à travers une meilleure signalisation.

Par conséquent, au vu de l'étendue des actions à mener, la ville de Floirac souhaite faire appel à une maîtrise d'œuvre externalisée afin de mettre en phase opérationnelle le schéma d'accueil proposé par l'ONF et validé par les élus.

Les opérations sous maîtrise d'œuvre externe seront pluridisciplinaires et traiteront des sujets suivants :

- Usages : encadrement des multiples pratiques telles que : VTT, parcours d'orientation, parcours de santé, équitation, rando / trail, flux de circulations des véhicules
- Erosion : travail sur les eaux de ruissellement du bassin versant du Serillan, suivi des actions pilotées par Bordeaux métropole concernant leur travail sur l'amélioration de la gestion des eaux pluviales liée à l'urbanisation des plateaux, Travail sur la préservation des milieux en particulier les berges du Serillan mais également la zone humide
- Identité du Domaine : projet global de mise en valeur du Domaine à travers la création d'une signalisation complète, la réalisation d'une charte graphique spécifique au Domaine, la mise en valeur du petit patrimoine, ...

Chaque opération est détaillée dans le programme joint à la présente délibération.

Le montant de ces travaux, hors études et maîtrise d'œuvre est estimé à 272 832 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie réunie en date du 13 septembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le programme établi par les services techniques de la commune faisant apparaître un montant de travaux estimé à 272 832 € TTC. (Hors maîtrise d'œuvre)

AUTORISE le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour des travaux estimés à 272 832 € TTC, conformément aux articles R.2124-1 et 2323-4 du code de la commande publique,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les co-financements, les appels de fonds liés et à signer les documents correspondants auprès du conseil départemental pour les dispositifs suivants : aide à la préservation des ENS, aide à la gestion des milieux aquatiques et restauration des continuités écologiques, études et restauration du patrimoine bâti non protégé, aménagement de parcours de santé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à l'issue de la procédure ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :



Le Maire,